

Journal communal d'information  
édité par la Municipalité  
du Mont-sur-Lausanne

Responsable :  
Mme M. Genier, municipale

Rédaction :  
Mme R. Vaucher

Impression :  
J.- P. Hauswirth, Le Mont



# AUX 4 COINS DU MONT

## Reflets du législatif

Ordre du jour bien revêtu pour cette séance du lundi 21 mars 1994, ouverte à 20 h 15, sous la présidence de M. Paul-Daniel Panchaud, président.

Avant d'aborder cet ordre du jour, l'assemblée observe un instant de silence, afin d'honorer la mémoire de M. le Conseiller communal Henri-Charles Brun, décédé subitement dans la première quinzaine de février.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 7 février, l'assemblée procède à l'assermentation de M. le Conseiller communal Nicolas Bergier, absent excusé le 20 décembre 1993 lors de la cérémonie d'installation des Autorités, et également excusé lors de la séance du 7 février.

La parole est alors donnée à M. Jean-Pierre Grand, rapporteur de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/1994 – Auberge communale, divers travaux d'agrandissement, aménagements intérieurs et entretien – décompte final et demande d'un crédit complémentaire; M. Raymond Bourgoz rapporte au nom de la commission des finances.

S'il apparaît que les coûts annoncés à l'époque (préavis municipal N° 1/1992) pour les travaux de transformation de l'Auberge communale ont été parfaitement respectés, nous devons toutefois admettre, à la lecture du décompte définitif, un dépassement de Fr. 119'015.35. Celui-ci résulte d'une part des améliorations décidées en cours de travaux et d'autre part, des surprises et anomalies que nous ne pouvions prévoir et qui sont cependant inhérentes aux travaux de transformation d'un bâtiment datant de 1839. Au terme d'une discussion nécessaire afin d'aborder et d'éclaircir divers aspects du dossier, c'est à l'unanimité que le Conseil approuve le préavis municipal N° 6/1994, le rapport de la commission ad hoc et celui de la commission des finances, soit en accordant à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 119'015.35, montant à financer

par prélèvement sur l'excédent des recettes 1993.

Projet de transformations intérieures de la salle de paroisse et création, en sous-sol, d'une deuxième salle, d'un WC public (préavis municipal N° 7/1994).

En 1949, lors de la mise à disposition de la salle de paroisse, notre population comptait 1300 habitants; ce jour, alors que le chiffre de notre population a pratiquement quadruplé, les locaux mis à disposition de toutes nos activités religieuses sont demeurés les mêmes.

Dès lors, considérant le taux d'occupation et la diversité des activités qui se déroulent dans le cadre de notre paroisse, nous avons étudié un projet de transformation du bâtiment: la salle du rez pourra être agrandie et une deuxième salle sera aménagée au niveau inférieur, occupé jusqu'à ce jour par notre Service de voirie et partiellement par le Service du feu. Le coût de l'ensemble des travaux est devisé à Fr. 300'000.-, montant que la Municipalité demande au Conseil de bien vouloir lui accorder par prélèvement sur l'excédent des recettes 1993.

M. Jean-Pierre Capt donne lecture du rapport de la commission ad hoc laquelle propose au Conseil d'approuver ce projet de transformation de la salle de paroisse, proposition confirmée par la commission des finances, par la voix de M. Roger Ansermot, rapporteur. C'est donc à l'unanimité que le Conseil approuve le préavis municipal N° 7/1994 ainsi que les deux rapports des commissions précitées.

Extension des locaux de la voirie au Collège du Mottier A (préavis N° 8/1994)

Actuellement, notre Service de voirie dispose de divers locaux dispersés sur l'ensemble de notre territoire communal; le réaménagement du niveau inférieur du bâtiment de la salle de paroisse oblige le Service précité à quitter ces locaux (environ 100 m<sup>2</sup>).

Dans l'attente de la réalisation projetée au Grand-Mont, sur le site du STPA, à l'usage de nos Services de voirie et du feu, nous avons étudié une solution per-

mettant un regroupement, au Collège du Mottier A, et devant faciliter, ultérieurement, une réaffectation de ces locaux à des besoins scolaires.

Alors que le projet, selon le préavis municipal, prévoyait l'implantation de 5 garages boxes préfabriqués, totalisant 117 m<sup>2</sup>, pour un coût devisé à Fr. 141'000.-, la discussion a abouti, sur la base du rapport de la commission ad hoc, à la présentation d'une variante prévoyant la construction d'une halle traditionnelle, sans pilier ni cloison, variante devisée à Fr. 163'000.-. La commission des finances s'est d'emblée ralliée à cette proposition. Au vote final, c'est à l'unanimité que le Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 163'000.- pour une réalisation traditionnelle.

Collège du Mottier A - Mise en séparatif du système d'évacuation des eaux (préavis N°9/1994)

Dans le cadre de la mise en conformité, par étapes, des réseaux de collecteurs publics et privés, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit de Fr. 50'000.- pour procéder aux travaux de mise en séparatif du système d'évacuation des eaux du Collège du Mottier A. Il s'agit en fait de récupérer les eaux de ruissellement (cours et toitures) pour les conduire dans une canalisation d'eau claire de la route de Lausanne, ce qui permettra de soustraire, en cas d'averse importante environ 72 l/s au collecteur EU.

M. Yves Spänhauer rapporte au nom de la commission ad hoc et M. Lucien Paillard donne lecture du rapport de la commission des finances. Au terme d'une brève discussion, le Conseil décide d'accepter le préavis tel que présenté et d'accorder à la Municipalité le crédit sollicité de Fr. 50'000.-.

Dernier objet inscrit à l'ordre du jour de cette séance, le préavis municipal N° 10/1994 - Modification du Plan général d'affectation (changement d'affectation de 6 parcelles et modifications d'articles du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Approuvé par le Conseil communal en septembre 1991, notre Plan général d'affectation (PGA) a finalement été ratifié par le Conseil d'Etat en date du 6 août 1993. Suite aux déterminations de l'Autorité cantonale, nous avons dû entamer une procédure de légalisation, en zone de villas, de diverses parcelles situées en zone sans affectation spéciale et non incluses dans le périmètre du Syndicat; la Municipalité a saisi cette occasion pour procéder à diverses modifications mineures du Règlement précité. Le dossier a fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 14 décembre 1993 au 20 janvier 1994.

M. Jean-Marc Menétrey donne lecture du rapport de la commission ad hoc, laquelle a d'emblée proposé au Conseil d'approuver le changement d'affectation des 6 parcelles en cause, d'approuver des modifications des articles du Règlement et également les projets de réponses aux oppositions enregistrées dans le cadre de cette procédure.

Dans une première phase, c'est à une large majorité que le Conseil a accepté l'affectation en zone de villas des 6 parcelles susmentionnées. Concernant les propositions formulées par la Municipalité pour la modification d'articles du Règlement, notons que seuls deux articles ont fait l'objet d'amendements d'ordre rédactionnel. Dans la phase finale, c'est l'unanimité, sans avis contraire, que l'assemblée a accepté le préavis municipal N° 10/1994 ainsi que le rapport de la commission ad hoc.

Au chapitre des communications de la Municipalité, M. Michel Odier, directeur des travaux, présente au Conseil une information préalable concernant la participation de la commune au projet de dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère, objet du préavis N° 5/1994, inscrit à l'ordre du jour de la séance du Législatif du lundi 9 mai.

La remise en état du garde-fou du pont sur l'autoroute, aux Martines, ainsi que le problème de l'exploitation des prairies d'une manière écologique retiennent encore l'attention de l'assemblée en fin de soirée. La séance est levée à 22 h 35.

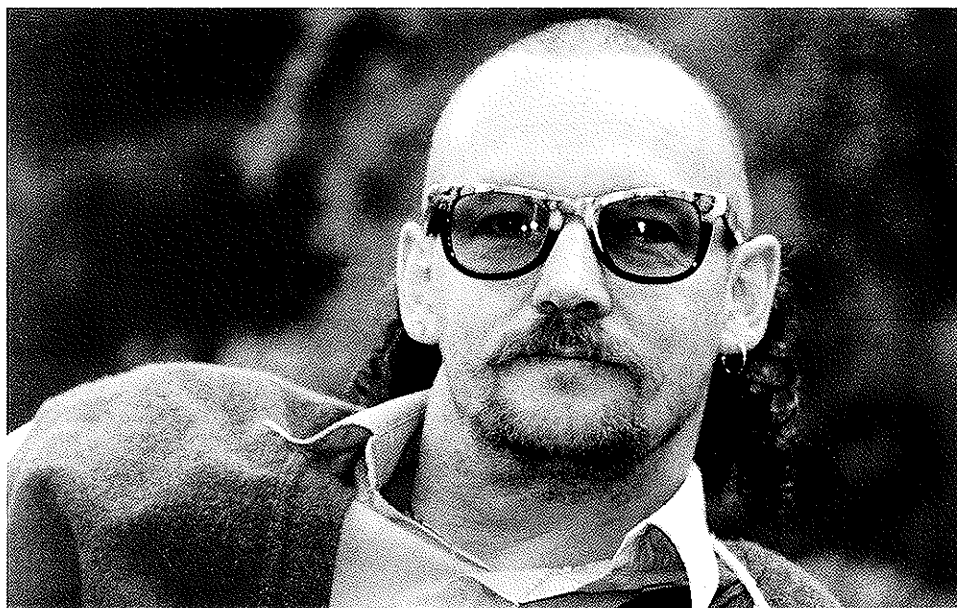
*Le secrétaire  
du Conseil communal  
C. Frioud*

## municipalité

### Avis à la population

#### Déchets de gazon + feuilles mortes Chemin de la Viane

Suite aux abus toujours plus fréquents, et constatant par ailleurs que de nombreuses personnes, non domiciliées dans la Commune, profitent de cette installation, nous nous devons de rappeler que cet emplacement, sis sur pro-



priété de M. H. Menétrey, est strictement réservé au déversement des déchets de gazon et feuilles mortes, à l'exclusion de tous autres végétaux, emballages ou matériaux (branches, sacs plastiques, pots de fleurs, etc.). Des surveillances seront effectuées et, cas échéant, les contrevenants seront dénoncés à la Municipalité.

#### Déchets de taille d'arbres et de haies

Cet emplacement, situé en bordure de la route de Manloup, est accessible selon les jours et heures d'ouverture figurant sur le calendrier annuel des ramassages 1994. Cependant, vu ce qui précède, et du fait que bon nombre de montaines et montains s'absentent en fin de semaine, la Municipalité a décidé d'ouvrir cette place d'incinération, en complément au calendrier précité, le premier et le troisième jeudi de chaque mois, d'avril à novembre, de 17 à 20 heures.

Les propriétaires et habitants de la commune devront être en possession d'une carte de légitimation leur donnant accès à la place de Manloup. Seules les personnes en possession de cette carte seront autorisées à déverser leurs déchets. La carte de légitimation peut être retirée à la réception de l'Administration communale ou obtenues sur demande téléphonique (652 01 50).

L'accès à cette place de Manloup est interdit aux professionnels de la branche (jardiniers, entreprises paysagères) et la personne responsable sera habilitée, en tout temps, à demander à l'utilisateur de justifier de son domicile, cas échéant d'en prendre note. Toute personne travaillant pour le compte de propriétaires privés, sur territoire communal du Mont, devra se présenter à la route de Manloup en possession de la carte de légitimation de son mandant.

*La Municipalité*



## nos établissements scolaires

### Et la lumière fut

En juin prochain un spectacle regroupant quatre cent vingt élèves des classes enfantines, primaires et secondaires du Mont-sur-Lausanne se déroulera à la salle de gymnastique.

Après s'être rendu dans les classes où les élèves lui ont fait part de leurs idées et des rôles qu'ils aimeraient tenir, Jacky Lagger a conçu, écrit et réalisé un spectacle intitulé « Jeu de lumière » pour lequel il a composé dix chansons.

Pendant une heure et demie environ vous partirez à la recherche de la lumière. Les nombreux acteurs, danseurs et chanteurs de cette comédie musicale vous entraîneront au pays des indiens, des pharaons, dans la jungle et vous irez même en vacances sur Mars en faisant un détour par le royaume de la mer. Vous ne vous y ennuierez guère car vous voyagez aux rythmes du rapp et du reggae et vous serez enchantés par les magnifiques décors et jeux de lumières.

Alors les 14, 15, 17 et 18 juin venez nombreux assister au résultat de ce formidable travail d'équipe.

*Camille et Nathalie 8S2*

## de nos paroisses

### Café-contact

Notre sortie annuelle aura lieu le jeudi 2 juin 1994. Une visite guidée du parcours « Lausanne à travers les âges »



aura lieu à 10 h 00 au Musée Historique de Lausanne, Place de la Cathédrale 4.

08 h 45 Rendez-vous devant l'Auberge du Lac de Sauvabelin

Si vous avez besoin d'un transport, rendez-vous à 08 h 30 sur le parking de l'église.

09 h 30 Départ à pied en direction du Musée Historique

Les personnes désirant se déplacer en bus peuvent prendre le bus no 16 devant l'Auberge à 09 h 34 jusqu'à l'arrêt Pierre Viret en face des Escaliers de la Cathédrale ou bien descendre individuellement et nous attendre devant le Musée à 09 h 55

10 h 00 Visite guidée qui dure env. 1 h à 1 h 30

Veillez vous inscrire par téléphone jusqu'au jeudi 26 mai auprès de Monika Keller, tél. 652 24 65.

Nous espérons vous voir nombreuses et nous réjouissons de passer un bon moment ensemble



### Paroisse catholique Saint-Amédée, quartier de Bellevaux (Lausanne) et Le Mont-sur-Lausanne

Grande Kermesse  
10 - 11 - 12 juin 1994

- Vendredi 10 juin dès 19 h 00 :  
Fanfare du Mont-sur-Lausanne
- Samedi 11 juin dès 17 h 00 :  
Le club des accordéonistes de Lausanne
- Dimanche 12 juin dès 11 h 00 :  
Animation musicale
- restauration - jeux - tombola -  
danse - brocante - ouvrier

Pour alimenter la tombola de la kermesse paroissiale de Saint-Amédée, nous cherchons des lots tels que : provisions de ménage, bibelots, livres, dons en espèces, etc.

Vous pourrez apporter ces lots le jeudi 2 juin entre 17 h 00 et 18 h 30 à la salle paroissiale Saint-Amédée, route du Jorat 5, Le Mont (bâtiment imprimerie Hauswirth). Merci d'avance !

Si vous avez des difficultés à vous déplacer, vous pouvez téléphoner au 652 33 39. Merci

M. Mafaily

## Le conseil du vétérinaire

### La toux

Les causes de la toux sont extrêmement nombreuses et diverses. Elles sont classées selon la nature des affections impliquées.

On peut distinguer tout d'abord les causes mécaniques. Elles sont dues principalement aux irritations physiques et chimiques (gaz, poussières, variations thermiques). Dans ces cas-là, dès que l'animal est enlevé du milieu irritant, la toux disparaît.

Les causes les plus fréquentes sont infectieuses, les affections des voies respiratoires supérieures et les angines se rencontrent couramment chez tous les animaux, que ce soit un oiseau, un hamster, un cochon d'Inde, un lapin ou, bien sûr, un chat ou un chien. Les infections trachéo-bronchiques chroniques sont une autre cause fréquente de toux.

Les toux d'origine infectieuse sont souvent accompagnées d'autres symptômes cliniques, tels que des sécrétions nasales, de la fièvre, un manque d'appétit, de l'apathie, etc.

L'animal qui tousse semble parfois avoir « un os dans le cou » ou vouloir vomir. Ces mouvements émétiques sont des efforts pour expectorer les sécrétions plutôt que de les avaler. Il ne faut pas les confondre avec une manifestation de gastrite.

Parmi les causes de la toux, il faut citer encore celle d'origine cardiaque, qui frappe beaucoup plus souvent les animaux âgés.

Il existe encore une toux allergique chez les chats, et, heureusement, plus rarement, une toux provoquée par des tumeurs de l'appareil respiratoire.

En conclusion : toute toux persistante demande un examen approfondi de l'animal, afin d'en saisir l'origine et de prescrire le traitement adéquat.

Dr. L. Walter

## à savoir

### Le marché du Mont

Quand ? Tous les jeudis de 15 h à 18 h à l'exception des vacances scolaires.

Où ? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi ? Vous y trouverez, dans une

ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

Allez-y nombreux !



### Mi-été des Planches 1994

Avez-vous déjà réservé la date ?

Dimanche 21 août

Nous vous invitons tous, habitants de notre belle commune, à saisir votre bâton de pèlerin pour grimper jusqu'au Manège des Planches.

Là, sous un soleil éclatant, vous pourrez :

A : planter un (ou plusieurs...) érable (s), sycomore (s) à votre nom au bois du Châtifeuillet.

Un transport est organisé.

B : prendre un apéritif en écoutant l'Union instrumentale du Mont et en admirant les affiches réalisées par les élèves de l'école enfantine des Planches.

C : déguster un repas campagnard (un stand de pâtisseries et un de saucisses seront aussi à votre disposition)

D : vous divertir par de nombreuses activités : jeux, danse, carrousel, tire pipe, poneys, tombola.

Un livret de fête sera envoyé à tous les ménages.

Les « Plantzoillons » se réjouissent de vous accueillir.

Le comité

## nos sociétés

### FC Le Mont Seniors

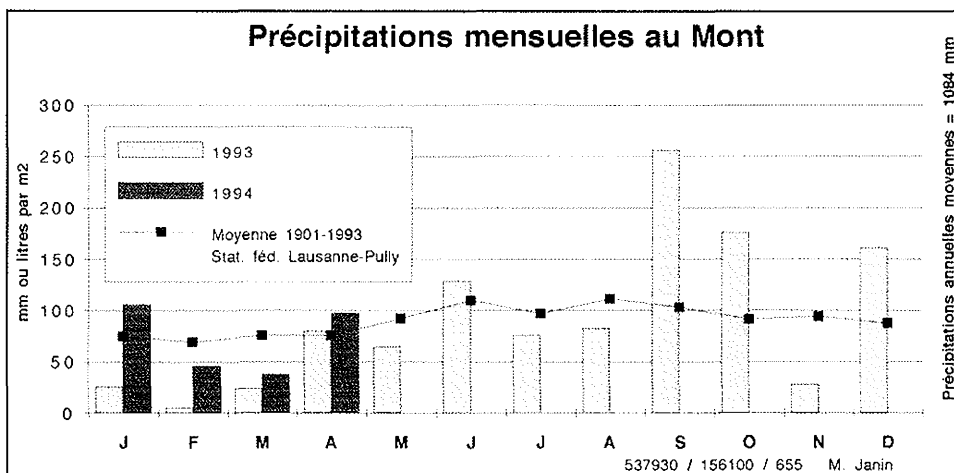
Samedi 25 juin 1994

Esplanade du Chataignier

« Finale vaudoise Seniors »

Programme :

13 h 00 Matches Seniors/Juniors



18 h 00	Remise des prix
18 h 30	En direct sur écran géant Belgique-Hollande
19 h 00	Souper, chacun est bien venu
20 h 00	Bal gratuit

### Echo des bois

Les gens qui chantent ne sont jamais tristes... ! Eh Oui ! C'est pourquoi nous avons prévu pour

le jeudi 2 juin, une répétition « portes ouvertes ». Nous vous accueillerons avec plaisir, quel que soit votre motif : en spectateur, en éventuel futur chanteur ou pour trinquer le verre de l'amitié avec nous. Notre répertoire va du chant populaire aux grandes œuvres classiques en passant par des créations telles que « l'Affaire Héli Freymond » en 1986 et les contines de Binet cette année.

Nous répétons tous les jeudis de 20 h 15 à 22 h 15 à l'aula du collège du Mottier B.

*Pour tous renseignements :  
Michèle Derron, Mottier 19, 652 04 46*

### FSG Le Mont

#### Week-end enneigé

Une fois de plus, la gym a organisé un week-end à Ovronnaz à la pension La Cordée, les samedi et dimanche 12 et 13 mars derniers.

Cette année encore, s'est disputé, sous les chaleureux rayons de Jean Rosset, le slalom géant qui avait l'an passé rempli de joie jeunes et moins jeunes. Des coupes avaient alors récompensé les vainqueurs du slalom et furent à nouveau remises en jeu, le vainqueur devant remporter l'épreuve trois fois consécutives pour se voir attribuer définitivement le challenge. Pour le moment, Christian Weber semble sur la bonne voie puisqu'il a déjà deux victoires à son actif.

Une nouveauté est cependant apparue. En effet, deux coupes récompensent les enfants qui participent au slalom ; voilà un attirant défi à relever.

Notons encore que, cette année, personne n'a été mis à mal, les pieds et les doigts ont été épargnés, fort heureusement.

Pour terminer, voici le classement général du concours :

1.	Weber Christian	41'01
	<i>1<sup>er</sup> homme vainqueur Coupe «Frédy Cordey»</i>	
2.	Burkhard André	46''39
3.	Perret Nicole	48''57
	<i>1<sup>ère</sup> dame vainqueur Coupe «Frédy Cordey»</i>	
4.	Mivelaz Blaise	48''82
5.	Brun Philippe	49''25
6.	Henchoz Katia	49''46
	<i>1<sup>ère</sup> fille vainqueur Coupe «Barbara Rochat»</i>	
7.	Cordey Frédéric	50''63
8.	Wirthlin Jean	50''67
9.	Sutter Frédéric	51''39
	<i>1<sup>er</sup> garçon vainqueur Coupe «Annie Rapin»</i>	

10.	Rochat Frédéric	52''25
11.	Sutter Laure-Anne	52''36
12.	Brun Marie	54''93
13.	Rochat Barbara	55''66
14.	Brogli Hanspeter	56''98
15.	Rochat Alexandre	57''90
16.	Corbaz Gaëlle	58''81
17.	Sutter Gilbert	1'00''48
18.	Meylan Dolores	1'01''42
19.	Wirthlin Arlette	1'03''64
20.	Rossellat Renata	1'04''92
21.	Perret Alicia	1'08''45
22.	Rapin Annie	1'11''88
23.	Brogli Claudia	1'18''01
24.	Odier Christiane	1'21''54
25.	Bratschi Anne-Marie	1'21''67
26.	Henchoz Michèle	1'26''60
27.	Briod Alix	1'27''80
28.	Besson Muriel	1'40''53
29.	Sutter Lucienne	2'11''37

*Virginie Cordey*

### Union Instrumentale

Vendredi 6 mai, au Grand-Mont, les membres de l'Union Instrumentale étaient réunis en Assemblée générale annuelle, prévue selon un ordre du jour statutaire et malgré quelques absents, retenus pour des raisons diverses et à qui nous tenons à renouveler, pour les uns, notre message de sympathie, et pour les autres, nos vœux de prompt rétablissement.

Le Comité s'est constitué comme suit :

Président :	M. Raymond Annen
Vice-Président :	M. Maurice Chevillat
Secrétaire :	Mme Huguette Mottier
Caissier :	M. Philippe Schaeer
Membres adj. :	M. Willy Mottier et M. Michel Lugin
Archiviste :	M. André Lambelet

L'assemblée a également procédé à la nomination de la commission de vérification des comptes et de la commission musicale.

L'Union Instrumentale peut se féliciter d'être actuellement dans une période favorable et nous osons le dire, sans fausse modestie, que ses prestations sont de nature à satisfaire l'auditeur exigeant.

C'est ainsi qu'elle vient de se produire pour agrémenter la traditionnelle Fête au Village, du samedi 7 mai, alors que dimanche 8 mai, nous avons l'honneur d'être fanfare officielle pour le 41 Giron de l'Association régionale des chanteurs du Gros-de-Vaud, à Cugy, où notre participation fut fort appréciée.

Nous pouvons vous annoncer, avec plaisir, notre traditionnel concert populaire des « Martines », agendé au vendredi 24 juin, à 20 heures. Nous nous réjouissons de pouvoir y rencontrer un nombreux public.

S'il est vrai, comme dit plus haut, que la Société traverse une « bonne période », tant sur le plan des effectifs qu'au niveau musical, sous l'experte direction de M. René Lambelet, reconduit dans ses fonctions par applaudissements, nous nous permettons cependant de

formuler un souhait, celui de regarnir les rangs de notre école de musique. Tout renseignement peut être obtenu auprès de Mme Huguette Mottier (652 92 12).

## de nos lecteurs

### Le langage des fleurs

Anémone	= persévérance
Anis	= promesse
Arom	= âme
Aster	= amour confiant
Azalée	= joie d'aimer

*Sophie C.*

### Flotte sur le Mont (de mon pluviomètre)

mars	38 l au m <sup>2</sup>
avril	102 l au m <sup>2</sup>

*S.C.*

### Dictons de juin

- Juin bien fleuri vrai paradis
- Pinson près des maisons la pluie est de saison
- La sagesse du serviteur est dans la tête de son maître
- Qui jette des orties chez son voisin les verra pousser dans son jardin
- Fils pieux. Bâton des vieux

### La pensée du mois

La confiance est souvent mal récompensée

*Sophie Culand*

### Dictons de juillet

- Dans une maison d'or les heures sont de plomb
- Quand on ne veut pas danser on dit que la terre est mouillée (!)
- On se souvient du baiser promis et oublie les baisers reçus
- Ce que tu veux dire, dis-le demain
- Lorsque la faim est à la porte l'amour s'en va par la fenêtre

### La pensée du mois

Les moralistes sont une race dange-reuse.

*Sophie Culand*

## prochain journal

### Parution

Fin juillet 1994.

### Date limite du dépôt des articles

10 juillet 1994.

### Responsable

Mme M. Genier, municipale

### Rédaction

Mme R. Vaucher  
Chemin du Mottier 3  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Téléphone (021) 653 90 03